

PLAN D'ORIENTATIONS GENERALES

Document approuvé par le conseil syndical le 13 Décembre 2007

PRINCIPE DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

- Espace à vocation agricole
- Espace naturel à préserver :
 - Ensemble agro-environnemental du plateau de Ciémies
 - Brévenne
 - Sites d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000)
 - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNEFF de type I nouvelle génération 2005)
 - Autres espaces naturels remarquables (Réserve naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Sites inscrits et classés, Espace Naturel Sensitive, Inventaire National des Tourbières, Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux)
 - Zones inondables, zones humides et milieux naturels associés
 - Cours d'eau et étang

PRINCIPE DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DES PAYSAGES

- Territoire d'intérêt paysager, architectural et urbain
- Coupure verte
- Plan de façade et rivières
- Axe vert à maintenir
- noyau ou village de caractère
- Entrée et traversée de ville à requalifier
- Point noir paysager à traiter

PRINCIPE D'URBANISATION

- Espace urbain existant
- Centralité
- Secteur privilégié d'urbanisation et sa ceinture verte, limite d'extension de l'urbanisation
- Limite d'urbanisation et coupure d'urbanisation inter-hameau ou inter-village
- Zone d'activités comme centralités ou avec de faibles disponibilités
- Création de nouvelles zones d'activités en projet ou grande disponibilité dans zones existantes ou extension à moyen terme
- Extension à long terme
- Site SEZ du Crays stabilisé

INFRASTRUCTURES PROJETEES

- Projet de déviation ou prolongement routier
- Projet d'autoroute A 48 et ses échangeurs
- Prolongement de LEA
- Empreinte CFEI à préserver pour un usage ultérieur
- LGV Lyon / Turin
- Ligne électrique 400 000 volts
- Couloir de navigation (pour le passage du CFAL)

0 500m 1000m

